

mat

montpellier agglomération triathlon



mat

montpellier agglomération triathlon



6^{EME} VETATHLON DE PIGNAN

Dimanche 21 mars 2010

INDIVIDUEL ou RELAIS

8kms CAP/20kms VTT

Départ 10h

RUN & BIKE 8kms

DUATHLON ENFANTS 11h45



BULLETIN D'INSCRIPTION

DOSSARD

- Vétathlon Individuel** (8kms CAP-20kms VTT) - Départ 10h - 10€
- Vétathlon Relais** - Départ 10h - 15€ l'équipe
- Run&Bike** (8kms enchaînés) - Départ 10h05 - 10€
- Duathlon Enfants** - Départ 11h45 - 2€

INDIVIDUEL OU EQUIPIER 1 COURSE A PIEDS

Nom : _____
Prénom : _____
Email : _____ @ _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Ville : _____
Ville : _____
Téléphone fixe : _____
Portable : _____
Date de naissance : ../../....
Sexe : M F
Club : _____

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement de l'épreuve et déclare m'y soumettre et concourir avec loyauté.

Autorisation parentale pour les mineurs :

Je soussigné(e) responsable légal, autorise mon fils, ma fille à participer au Vétathlon de Pignan.

Fait à _____

Signature _____

Le ../../2010

EQUIPIER 2 VTT

Nom : _____
Prénom : _____
Email : _____ @ _____
Adresse : _____
Code postal : _____
Ville : _____
Téléphone fixe : _____
Portable : _____
Date de naissance : ../../....
Sexe : M F
Club : _____

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement de l'épreuve et déclare m'y soumettre et concourir avec loyauté.

Autorisation parentale pour les mineurs :

Je soussigné(e) responsable légal, autorise mon fils, ma fille à participer au Vétathlon de Pignan.

Fait à _____

Signature _____

Le ../../2010



RETRAIT DES DOSSARDS et INSCRIPTIONS
à **TEMPS COURSE** - 8 rue de la République - 34000 MONTPELLIER
SAMEDI 20 MARS de 15H00 à 18H00



ET Au parc du Château de Pignan - DIMANCHE 21 MARS à partir de 7H30

A ENVOYER AVANT LE 15 MARS 2010
MONTPELLIER AGGLO TRIATHLON
6 RUE CARRIGAN
34750 VILLENEUVE LES MAGUELONNE

DOCUMENTS À FOURNIR

- Photocopie d'une licence sportive (course à pieds, vélo...)
- OU - Certificat médical (- d'un an), avec mention : « Pratique de ... en compétition »
- un chèque du montant de l'épreuve

RÈGLEMENT DE L'ÉPREUVE

Art.1 : Le Vétathlon (à partir de cadets) se court en équipe (un vététiste et un coureur à pied) ou individuellement.

La course Sprint commence par 8Kms en course à pied, puis par un circuit de 20 Kms en VTT. Le port du casque est obligatoire pour la partie VTT.

Le Run& Bike (à partir de minimes) par équipe de 2 en relai.

Le Duathlon Avenir Enfants se déroulera dans le Parc du Château de Pignan, entièrement sécurisé et fermé à la circulation.

Art.2 : Les licenciés devront présenter obligatoirement leur licence (FFTRI, FFA, FFC ...) le jour de l'épreuve.

Les non licenciés devront présenter obligatoirement un certificat médical de non contre indication à la pratique sportive en compétition de moins d'un an.

Art.3 : Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables des vols, pertes, accidents ou défaillances dus à un mauvais état de santé ou au non respect des règles de course. Les coureurs et leur ayant droit acceptent de ne pas engager de poursuites en cas d'accidents en vers l'organisateur.

Ce Vétathlon bénéficie d'une assurance souscrit auprès des AGF.

Art.4 : Briefing obligatoire pour les concurrents à 9h50. Départ de course à 10h00 pour le Vétathlon et 10h05 pour le Run&Bike. Départ à 11h45 pour les enfants.

